

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt six septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation :  
22 septembre 2014

Etaient présents : Mmes et M. Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15

Etaient absents : Mmes Sophie Dupuis, Angélique Letellier, Isabelle Ridet et M. Dominique Sancier

Présents : 11

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka  
Pouvoir de Mme Angélique Letellier à Mme Monique Forestier  
Pouvoir de Mme Isabelle Ridet à M. Norbert Letellier  
Pouvoir de M. Dominique Sancier à M. Eric Lebourg

Vote : 15

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice Creignou

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Convention constitutive d'un groupement de commandes voirie
3. Avenant au contrat pour l'exploitation par affermage des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif
4. Recensement de la longueur de voirie sur la commune
5. Transfert dans le patrimoine des communes des travaux d'Eclairage Public et de Télécom antérieurs à 2004
6. Délibération travaux aménagement de la place du Parvis
7. Ajustement de la dette envers le Syndicat Départemental d'Electrification
8. Subvention à l'Association « Les Globes Trotters »
9. Questions diverses
10. Délibération travaux aménagement de la place du Parvis.
11. Ajustement de la dette envers le Syndicat Départemental d'Electrification.
12. Subvention à l'association « Les Globes Trotteurs ».
13. Questions diverses.

Monsieur Letellier rappelle que les drapeaux sont en berne à la demande du Président de la République pour trois jours en mémoire d'Hervé Gourdel et il demande une minute de silence.

## • Adoption du compte rendu du vendredi 25 septembre 2014

Monsieur Letellier revient sur certains points du compte-rendu :

- L'entreprise Mary a effectué la tonte du terrain de football et de celui à côté de la mare pendant les congés de l'agent communal. Monsieur le Maire exprime le mécontentement des membres du football envers le travail fourni et explique que la commune ne fera plus appel à elle dorénavant,
- Remise officielle du don à Melle Louise Aligny, le jour de la remise des prix du concours « Maisons et jardins fleuris »,
- Mise en place du service de téléphonie par l'entreprise CORIOLIS, il reste à installer les postes d'urgences dans les salles,

- Monsieur Quibel pose une question sur le décapage du terrain près de la salle des douze étoiles d'or. Monsieur Letellier explique que le puisatier devra intervenir quand l'ouverture sera dégagée sur un mètre de profondeur,
- Concernant la dématérialisation, la commande auprès de Berger-Levrault est passée.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

#### **· Convention constitutive d'un groupement de commandes voirie**

M. Letellier explique que la Communauté de Communes Saône et Vienne propose aux communes adhérentes un groupement de commandes portant sur des travaux de voirie communales et intercommunales. L'adhésion est gratuite et les communes membres qui participeront à ce groupement de commandes pourront bénéficier de prix attractifs notamment pour l'achat d'enrobé néanmoins les communes peuvent signer cette convention sans obligation d'achat.

Il rappelle que la commune s'est engagée oralement à refaire une partie de la rue Vasse pour desservir l'entreprise Leclerc.

M. Letellier demande de passer au vote pour adhérer au groupement de commandes.

L'adhésion au groupement de commande est adoptée à **l'unanimité**.

#### **· Avenant au contrat pour l'exploitation par affermage des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif**

Monsieur Letellier rappelle que la Communauté de Communes Saône et Vienne a repris la compétence SPANC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Qu'en cas de travaux, il est possible de demander un dossier pour avoir des subventions pour se mettre aux normes (subventions pouvant aller jusqu'à 70% et plus-value d'une habitation aux normes).

Pour que l'avenant devienne exécutoire, il faut l'entériner par une délibération.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

L'avenant au contrat est adopté à **l'unanimité**.

#### **· Recensement de la longueur de la voirie sur la commune**

La longueur de voirie communale entre dans le calcul de la DGF (Dotation Globale Forfaitaire).

Monsieur le Maire présente sur écran les voies communales dont l'entretien est à la charge de la commune :

- Rue de l'Eglise : 567 m
- Rue Vasse : 256 m+229 m = 485 m
- Chemin d'Arques : 762 m
- Chemin de la longue haie : 795 m
- Rue Guillot : 353 m
- Rue du Monastère : 275 m
- Chemin de la Croix Saint Clair : 264 m
- Impasse du Couvent : 60 m
- VC de la plaine : 246 m
- Du RD 123 à la limite du Thil : 60 m
- Route de la Saône : 2074 m
- Lotissement Les Pommiers : 60 m
- Lotissement Le Clos : 95 m

Après vérification par L'ATESAT, il en ressort que 640 mètres doivent être ajoutés et 430 mètres doivent être retirés. Pour un total final de 6 096 mètres de voies communales.

Monsieur Letellier expose le problème de la rue Saint Eloi où la vitesse autorisée est 90km/h. Pour que celle-ci passe à 50km/h, il faudrait mettre des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, mais de ce fait, la Direction des Routes n'interviendrait plus sur l'entretien des talus qui serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire transmet aussi la demande de la société DEVATEC qui voudrait que le chemin menant au parking de l'entreprise soit refait. Il explique que ce travail sera budgétisé l'an prochain par les soins de l'A.F.R. (Association Foncière de Remembrement).

Et de demander de passer au vote pour acter la longueur de voirie communale.

La longueur de la voirie arrêtée à 6 096 mètres est adoptée à **l'unanimité**.

#### **• Transfert dans le patrimoine des communes des travaux d'Eclairage Public et de Télécom antérieurs à 2004**

Monsieur Letellier passe la parole à Madame Lefrique.

Elle expose qu'après un travail d'identification au niveau de l'inventaire du syndicat électrique (SIER), il s'avère que certaines tranches concernant des travaux de télécom et certaines tranches concernant des travaux d'éclairage public antérieurs à 2004 sont toujours dans le patrimoine du syndicat alors qu'une remise d'ouvrage auprès des communes aurait dû être effectuée.

Pour les commandes en cours depuis 2004, les remises d'ouvrage ont été effectuées de façon rigoureuse auprès de chaque collectivité.

Par contre, pour les travaux antérieurs à 2004, pour plusieurs tranches différentes, il est impossible d'identifier les communes concernées par lesdits travaux. Cela dit, il faut absolument que remise d'ouvrage soit faite, le syndicat ne pouvant se permettre de conserver dans son patrimoine des travaux qui ne sont pas de sa compétence.

Il a donc été proposé que, pour ces anciennes tranches, il soit fait une répartition entre chacune des communes du syndicat suivant une clé qui serait la population de chaque commune, pour établir des tableaux de répartition.

Ce qui donne pour Ambrumesnil :

- Pour l'éclairage public, 42 808,19 €
- Pour les réseaux télécom, 60 096,29 €

Un certificat administratif a été transmis à la commune pour acceptation de ce transfert par délibération.

Ce certificat accepté et voté engendrera des opérations d'ordre non budgétaires comptabilisées par la trésorerie d'Offranville.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le transfert est adopté à **l'unanimité**.

#### **• Délibération travaux aménagement de la place du Parvis**

Un cahier des charges élaboré par la D.D.T.M. (bureau A.T.E.S.A.T. sous la direction de Monsieur Pontonnier) a été élaboré :

##### Consistance de la mission

- Permettre le stationnement des personnes handicapées par la création d'aires réservées sur les parkings existants,
- Permettre l'accès du parking aux commerces, aux personnes handicapées et à mobilité réduite (rampe, etc...),

- Augmenter la capacité de stationnement de la commune par la création d'aires de stationnement supplémentaires et par l'aménagement du terrain communal,
- Permettre le cheminement piéton en toute sécurité par la création d'un trottoir le long de la rue de l'Eglise,
- Mettre en sécurité les piétons et les jeunes cyclistes débouchant du passage couvert sur la rue de l'Eglise,
- Empêcher les véhicules de « mordre » sur les accotements rue de l'Eglise.

Trois bureaux d'études ont été consultés :

- V3D
- CREALOTISS
- BOVARY INGENIERIE

Deux bureaux ont proposé une offre, le bureau d'études BOVARY s'est excusé.

La commission d'appel d'offres s'est réunie par deux fois pour ouverture et étude des plis et après vote de la commission d'appel d'offres et délibération du conseil, la société V3D a été retenue.

Le montant de la prestation s'élève à 7 680 €.

Monsieur le Maire rappelle et présente sur rétroprojecteur lesdits travaux.

La question des réverbères situés sur le futur parking est posée. Deux devis seront demandés, avec et sans déplacement des candélabres. Un responsable du Syndicat Départemental d'Energie de Rouen sera consulté. Une rangée d'arbres sera plantée derrière le parking en épis.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les travaux d'aménagement de la place du Parvis et le choix du cabinet V3D sont adoptés à **l'unanimité.**

#### **•Ajustement de la dette envers le Syndicat Départemental d'Electrification**

Monsieur Letellier passe la parole à Madame Lefrique.

Suite à la dissolution du syndicat électrique d'Offranville, le syndicat départemental qui est le repreneur, a rédigé une convention de remboursement de la dette qui lui a été transférée.

Celle-ci retrace par tranche de travaux le montant des prêts contractés par le syndicat électrique pour le compte de la commune d'Ambrumesnil.

D'après le courrier qui a été transmis à la commune en début d'année, le montant du capital restant dû au 31/12/2013 est de 63 918,72 €.

Le compte 16875 du compte de gestion de la commune fait apparaître un solde de 47 419,52 € qu'il convient d'ajuster de la manière suivante par opération d'ordre non budgétaire :

- Un crédit de 11 508,08 € au compte 276358
- Un débit de 28 007,29 € au compte 1068

Pour arriver à l'équilibre de ces comptes à l'intérieur du compte de gestion.

M. Letellier demande de passer au vote de la constatation du montant de la dette conformément à la convention signée par le syndicat départemental et la commune ainsi qu'au vote de l'ajustement.

Ces dispositions sont adoptées à **l'unanimité.**

#### **• Subvention à l'association « Les Globes Trotteurs »**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame Anita Legois, présidente de l'association « Les Globes Trotters » ainsi que de la réponse prévue.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Quibel qui explique le but de cette association, qui est composée de parents d'élèves qui s'investissent pour aider financièrement les classes à organiser des activités et des sorties éducatives.

Les Membres du conseil demandent à combien se monte la participation des autres communes du regroupement :

- Ouville la Rivière, 300 €
- Saint Denis d'Aclon, 200 €

Au vu de cela et même si cette subvention n'a pas été prévue au budget 2014, le conseil municipal décide de verser dès à présent une subvention à cette association de 300 €.

Le montant de la subvention et la décision modificative qui en découle sont adoptés à **l'unanimité.**

#### • **Questions diverses**

- Remerciement de la Croix Rouge pour la subvention accordée,
- Lecture du courrier envoyé par l'Association des Anciens Combattants. Monsieur Letellier rappelle que l'association organise une sortie au Casino et souhaite la présence des membres du Conseil à la manifestation du 11 Novembre,
- Date du prochain Conseil Municipal, après discussion, celle-ci est fixée au vendredi 7 Novembre à 18h30,
- Eclairage public : une enquête sera menée sur la nécessité de laisser allumée toute la nuit la place du Parvis et sur les horaires du matin après quoi le Conseil décidera. Les techniciens de Cegelec qui ont été contactés se proposent de régler le système existant : décalage des horaires sur les horloges existantes, réglage de la cellule lumineuse. Monsieur Letellier précise qu'en cas de suppression de l'éclairage nocturne, deux projecteurs à LED avec détecteur de mouvements pourraient être installés sur la place,
- Béatrice Creignou présente le travail réalisé par la Commission Cimetière : mise sous tableur de toutes les places du cimetière. Monsieur Letellier demande une réflexion sur l'acquisition d'un terrain pour un nouveau cimetière envisagé avec le CAUE,
- Monsieur Quibel signale la dangerosité des rambardes du terrain de foot. Monsieur Letellier répond que des gros travaux ne sont pas envisageables dans l'immédiat mais que les points dangereux seront sécurisés. Il demande à son tour à ce que les joueurs trient leurs déchets,
- Monsieur Reine signale la présence de verre cassé, de déchets de toutes sortes au niveau des conteneurs. Ce n'est pas une décharge. Des affiches seront posées, l'achat d'une plastifieuse est envisagé pour la Mairie,
- Monsieur Hébert demande si la coupure d'électricité du jeudi 25 était prévue. Les travaux sur la ligne ne devaient pas provoquer de coupure sur le secteur mais dans les faits, il n'a pas été possible de travailler sans couper l'alimentation de notre commune,
- Monsieur le Maire rappelle aux associations qu'elles prévoient de donner leurs dates de manifestations pour pouvoir arrêter le calendrier des fêtes 2015 et qu'une synthèse se fera avec les présidents de toutes les associations.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.